

COMMUNE DE RIDDES

Mise au concours

L'administration communale de Riddes met au concours pour l'année scolaire 2017-2018 le poste suivant :

**1 poste d'enseignant(e) à temps partiel pour les degrés 7H et 8H
(18 périodes - lundi et jeudi toute la journée, mardi matin)**

Entrée en fonction : Immédiate ou à convenir

Titres et traitements : selon les dispositions légales en vigueur

Les offres de service, avec curriculum vitae, références, photo, extrait du casier judiciaire (validité inférieure à six mois), copies de diplômes et de certificats devront être adressées jusqu'au 25 août 2017 (cachet postal faisant foi) à la Direction des écoles, Case postale 12, 1908 Riddes.

Riddes, le 11 août 2017

L'Administration communale